

Contrat «Bruna Data»

Pour la livraison de données et de typage génomique du troupeau

En collaboration avec les éleveurs de race Brune et les organisations d'insémination artificielle sous contrat, Braunvieh Schweiz conduit un programme d'élevage en vue de promouvoir la race Brune. L'exactitude de la valeur d'élevage génomique sera améliorée par le typage très étendu des animaux femelles. La saisie de données de santé est la base pour déterminer le calcul de la valeur d'élevage en ce qui concerne les caractéristiques sanitaires.

La condition préalable pour la participation d'une exploitation au programme du herdbook «Bruna Data» est la saisie complète des données de santé depuis un semestre au minimum.

1. Prestations de Braunvieh Schweiz

- 1.1 Des tarifs réduits pour le typage génomique des veaux femelles de race Brune nés sur l'exploitation. En cas de non-respect des dispositions contractuelles, la réduction de prix accordée l'année précédente est à rembourser.
- 1.2 Bonification pour chaque primipare fille d'un taureau suisse provenant des organisations d'insémination artificielle sous contrat avec DLC.
- 1.3 Conseils pour la saisie et l'utilisation des données de santé.
- 1.4 Conseils pour l'interprétation et l'utilisation de la valeur génomique du troupeau.

2. Prestations de l'exploitant

- 2.1. Le cheptel bovin dépend du contrôle intégral de performance laitière.
- 2.2 Toutes les primipares sont soumises au DLC.
- 2.3 Annonce complète et à temps des inséminations et naissances (également en cas de mortnaissance ou d'avortement).
- 2.4 Saisie complète et à temps des données de santé pour l'ensemble du cheptel par BrunaNet ou plus tard par l'interface de données soutenu par Braunvieh Schweiz.
- 2.5 Tous les veaux femelles de race Brune sont typés génomiquement.

- 2.6 Au minimum 80% du cheptel de race Brune est inséminé avec des taureaux d'une organisation d'insémination artificielle sous contrat.
Sur les exploitations de monte naturelle, des exceptions peuvent être accordées si au min. 90 % du cheptel est sailli / inséminé avec un taureau de race Brune et au min. 30 % du cheptel est inséminé avec des taureaux de race Brune d'une organisation d'IA de contrat. Le taureau de monte naturelle utilisé doit impérativement être testé génomiquement.
- 2.7 Au minimum 25% des veaux de race Brune (relatif au nombre de lactations terminées) à remonter pour l'élevage.
- 2.8 Soutenir Braunvieh Schweiz par les contrôles de performance et partager les éventuelles informations.
- 2.9 Des exceptions au règlement peuvent être accordées lorsque l'exploitation affiche des performances qui sont fortement au-dessus de la moyenne (par ex. haut taux de remonte, des données de santé détaillées saisies sur plusieurs années).

3. Conditions générales du contrat

- 3.1 Le présent contrat est signé par Braunvieh Schweiz moyennant une signature mécanique. Les parties contractuelles conviennent et reconnaissent qu'il entre en vigueur dès que l'exploitant l'a signé personnellement.
- 3.2 Le présent contrat est valable jusqu'au 30 juin de l'année suivante. La fédération d'élevage contrôle chaque année l'observation des dispositions contractuelles. Le contrat peut être résilié au 30 juin respectivement au 31 décembre en respectant un délai de trois mois. Si aucune résiliation n'a lieu, il reste en vigueur pour un autre semestre.
- 3.3 Demeurent réservés d'éventuelles modifications ou compléments au contrat. Ils entreront en vigueur au 1^{er} janvier ou au 1^{er} juillet et seront publiés au moins trois mois à l'avance dans racebruneCH. Si l'exploitant ne résilie pas le contrat au 30 juin, respectivement au 31 décembre, il est tacitement admis que l'exploitant accepte les modifications ou compléments.
- 3.4 En cas de différends éventuels résultant du présent contrat, les deux contractants reconnaissent Zoug comme for juridique.

Zoug, le 13 janvier 2026

Lieu et date :

.....

Braunvieh Schweiz



M.Rust
Directeur



A.Kocher
responsable du domaine élevage

L'exploitant:
